

PIÈCES À FOURNIR

PASSEPORT



1 pré-demande ANTS :

www.remire-montjoly.fr

<https://ants.gouv.fr>

TIMBRES FISCAUX :

8,50 € : mineur moins de 15 ans
21,00 € : mineur de plus de 15 ans
43,00 € : majeur

CARTE D'IDENTITÉ



1 pré-demande ANTS :

www.remire-montjoly.fr

<https://ants.gouv.fr>

TIMBRES FISCAUX :

12,50 € : en cas de perte et de vol du précédent titre

PHOTO

-1 photo d'identité récente de moins de 6 mois (ne pas coller sur le dossier, réservé à l'administration)

(bouche fermée, visage dégagé, sans lunettes, sans sourire, pas de fond blanc)

JUSTIFICATIF DE DOMICILE

(PRÉSENTATION DE L'ORIGINAL, MÊME SI JUSTIFICATIF VALIDÉ PAR L'ANTS)

-1 justificatif de moins de 6 mois : avis d'imposition, facture électricité, téléphone, eau, quittance bailleurs sociaux, **(pas d'attestation de contrat d'abonnement EDF, SGDE...)**

-si la personne majeure est hébergée, fournir :

1 attestation d'hébergement, 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant et sa pièce d'identité originale

MINEUR

-la pièce d'identité des 2 représentants légaux originaux

EN FONCTION DE VOTRE SITUATION, D'AUTRES PIÈCES SONT À FOURNIR

(présenter les documents originaux version papier et non dématérialisée)

1^{ère} DEMANDE

-1 acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois

Si vous êtes né(e) à l'étranger ou de parents étrangers

-1 acte de naissance (copie intégrale) demandé au Service Central d'Etat-Civil de Nantes (moins de 3 mois) + 1 déclaration ou certificat de nationalité française ou extrait du Journal Officiel (3 pages)

-1 pièce comportant 1 photo pour les personnes âgées de plus de 10 ans

RENOUVELLEMENT

-Ancien titre à renouveler

-1 acte de naissance de moins de 3 mois pour la mention épouse (pas de livret de famille) ou acte de décès pour la mention veuve,

-1 acte de naissance (copie intégrale), si votre titre est **périmé depuis plus de 5 ans** et une pièce d'identité en cours de validité.

PERTE OU VOL

-Carte d'identité ou passeport en cours de validité et 1 acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois

-**Déclaration de perte** (compléter le formulaire Cerfa 14011*02 téléchargeable sur le site : www.service-public.fr) **ou**

-**Déclaration de vol** (commissariat, gendarmerie)

-**Copie d'un document officiel avec photo** pour justifier de votre identité : carte vitale avec photo, carte professionnelle, permis de conduire, permis de chasse...

CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL

-1 copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois pour la mention épouse

-1 acte de décès pour la mention veuve.

-1 copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (changement de nom)

EN CAS DE MISE SOUS TUTELLE/ CURATELLE

-Produire le jugement de mise sous tutelle ou curatelle

Carte d'identité du tuteur, ainsi que la signature du tuteur sur le document de demande de titre

MINEUR ET NOM D'USAGE

-Si vous souhaitez l'apposition des deux noms (père-mère), en nom d'usage, remplir **par les 2 parents** le formulaire : **Annexe 1-1** : modèle d'accord parental....

Si le mineur à 13 ans ou plus, remplir également le formulaire : **Annexe 1-2** : modèle de consentement du mineur...

INFORMATIONS IMPORTANTES

POUR TOUTE DEMANDE (CNI/ PASSEPORT/ RECENSEMENT)

- Un seul dossier pour une double demande (passeport et carte nationale d'identité)
- Présentation des documents : **copies + originaux**
- Aucune photocopie ne sera faite par le service
- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

RECENSEMENT CITOYEN

Obligatoire dès l'âge de 16 ans



PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX)

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour ou acte de naissance de l'intéressé
- Justificatif de domicile.

Si le mineur, n'est pas présent lors du recensement, le **représentant doit présenter l'original de sa pièce d'identité**

Pour toute information complémentaire :
titres.recens-97354@orange.fr

Tél : 0594 359000

www.remire-montjoly.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE
VILLE DE RÉMIRE-MONTJOLY



Dépôt de la demande : présence obligatoire de l'intéressé (mineur ou majeur)

Retrait du titre : présence obligatoire de l'intéressé, dès l'âge de 12 ans (prise d'empreintes)

Connectez-vous sur le site :

passeport.ants.gouv.fr ou predemande-cni.ants.gouv.fr
compléter et imprimer votre pré-demande puis présentez-vous le jour du rendez-vous pris en ligne avec les pièces à fournir

ACCUEIL DU PUBLIC UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Lundi 8h15 - 13h15

Mardi 8h15 - 15h30

Mercredi 8h15 - 13h15

Jeudi 8h15 - 15h30

Vendredi 8h15 - 13h15

Samedi Permanence 2^{ème} et 4^{ème} samedi de chaque mois
Sauf jours fériés

[Le jour du rendez-vous, merci de vous annoncer à l'accueil du service](#)

Pour les prises de rendez-vous, le portail [rdv360](http://rdv360.com) est à votre disposition

<https://www.rdv360.com>

Cliquez sur : **Services Publics / Activités** : Mairie /
Ville : Rémire-Montjoly

INFORMATIONS IMPORTANTES

Nous portons à votre connaissance que la mairie **ne fabrique pas** les cartes nationales d'identité, ni les passeports.

Elle **recueille les informations exigées** pour la délivrance des pièces et **transmet les demandes, le même jour à la Préfecture pour traitement**

Les cartes nationales d'identité et les passeports **sont produits en métropole** et sont acheminés directement en mairie

Le délai de délivrance des titres peut varier de 2 à 6 mois, voire plus